



Les Rencontres du handicap psychique

Cycle d'information-formation

acteurs de santé mentale, du médico-social et du social
sur le **handicap psychique**



**Rencontre du 21 juin 14h – 17h,
à la salle de conférence
de l'équipement « Les ateliers »
9 rue des frères Dévéria
Fougères**



La participation à la vie sociale

Intervention de Christine Bonnemayre Educatrice spécialisée, SAVS « Les ateliers du Douet », Fougères.

Avant de présenter notre réflexion sur « l'accès à la participation sociale des personnes en situation de handicap psychique », je vais vous présenter brièvement le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Le SAVS de Fougères a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de vie. Cet accompagnement ne peut s'établir qu'en réponse à une demande de la personne.

Nous contribuons à la réalisation du projet de vie de la personne par un accompagnement adapté. Concrètement le SAVS intervient dans un soutien aux démarches administratives, aux actes de la vie quotidienne (santé, alimentation, logement, transports) aux loisirs, à l'amélioration des conditions de logement, l'emploi et le soutien moral.

Au cours des journées de préparation, trois questions se sont posées à notre groupe de travail :

- Comment accueille-t-on l'autre dans ce qu'il a de particulier à offrir ?
- Quels usages font-ils de nos services ?
- Quels sont les difficultés que l'on rencontre et quels moyens se donne t'on ?

Comment accueille-t-on l'autre dans ce qu'il a de particulier à offrir ?

Lors du premier contact au service, il y a un temps de présentation. Certes, c'est le moment où l'on décline notre offre de service et où l'on recueille la demande de la personne ; mais cette rencontre est avant tout le moment où l'on cherche à établir du lien avec la personne.

Nous sommes parfois confrontés à une double demande. Une, formelle entrant dans les critères du service et l'autre implicite, se révélant particulière au sujet.

Dans la situation de Monsieur M., nous avons mis un certain temps à découvrir que notre accompagnement devrait se faire selon les temps de possibilités et la santé psychique de Monsieur. En effet, celui-ci nous sollicite pour une recherche de travail en présence de l'un de ses parents. Ce dernier met en avant son repli sur soi, sa consommation de produits stupéfiants.

Nous mettons en œuvre des modalités d'accompagnement mais rien ne se passe.

Monsieur est de bonne volonté mais ne vient pas aux rendez-vous ou bien les manquent, ne nous contacte pas après sollicitation. Cependant, Monsieur M. nous montre qu'il garde le contact avec le service. En effet, il a bien repéré le SAVS en tant que lieu et passe parfois pour prendre rendez-vous-même si le jour venu, il n'est pas là.

Le temps passe puis viennent les interrogations ; doit-on poursuivre ? Quel accompagnement et pour quel travail ?

Une rencontre arrive à s'organiser avec Monsieur M. pour identifier sa demande.

Cette entrevue se révèle d'un tout autre genre car si Monsieur nous demande dans un premier temps de poursuivre l'accompagnement sur un projet de travail ; la suite des rendez-vous met en perspective que ce projet n'a pas de sens et que la santé psychique de Monsieur M. ne lui permet pas d'avoir accès à l'emploi pour le moment. Alors nous avons discuté de cela avec Monsieur, en indiquant que l'accompagnement pouvait se poursuivre autrement que vers le professionnel, ce dernier a demandé de poursuivre les rencontres.

Aujourd'hui, la relation éducative qui s'engage se fait selon les modalités de Monsieur, c'est-à-dire, que nos rencontres se déroulent souvent chez lui, au rythme qui lui convient. Nous sommes dans du lien social où notre intervention favorise la parole de celui-ci, nous n'avons pas d'attente vis-à-vis de lui si ce n'est qu'il sache que nous sommes là.

Pour le sociologue Jean René Loubat, « *La participation sociale est un concept dynamique qui ne fixe aucun seuil ou domaine particuliers, mais ouvre uniquement des possibilités...elle s'adapte aux possibilités de la personne : les façons de participer socialement pouvant être multiples : sociales, relationnelles, culturelles, professionnelles...* »

Cette situation comme bien d'autres, nous amène à repenser notre accompagnement éducatif en permanence. Il n'y a pas de suivi type, nos propositions se font et se construisent selon les possibilités de chacun même, si ce possible est tenu. C'est un accompagnement personnalisé qui ne veut pas dire avec du résultat à terme. Les difficultés inhérentes au handicap psychique représentent toujours une difficulté au travailleur social qui n'est pas toujours préparé à cela. L'accompagnant social se présente comme interface, comme « facilitateur » de participation à un environnement social.

Quel usage font-ils de nos services ?

Les SAVS interviennent auprès de personnes en situation de handicap psychique afin de favoriser l'insertion sociale.

Le SAVS de Fougères est dans cette dynamique de favoriser ce lien social, de permettre l'émergence d'une certaine autonomie.

L'utilisation que certains vont faire du service, ne se fera pas toujours dans le sens que nous leur proposons. Selon la demande que nous recueillons, nous allons faire proposition d'un suivi individualisé. Il s'avère que parfois, les propositions qui en découlent ne correspondent pas à la vraie demande.

C'est le cas de Madame I., celle-ci demande à être accompagnée pour trouver des activités de loisirs adaptés et pour une aide dans la gestion de ses papiers. Elle se montre très critique voire en colère envers les services sociaux qui n'ont jamais rien fait pour elle et nous met au défi de pouvoir faire quelque chose pour elle.

Nous allons lui faire proposition de lieux et d'activités qu'elle va juger insatisfaisant au regard de ses capacités. Néanmoins, elle se met au travail et fait seule sa recherche. Madame I. nous rencontre régulièrement pour parler de l'avancée de ses rencontres.

Au regard de ce qui se passe et de la capacité que montre Madame, nous nous interrogeons sur le bien fondé de ce suivi.

Pourtant, un élément a changé considérablement dans l'attitude de Madame, son calme, son apaisement. On observe qu'elle se sert du service pour venir déposer ses mouvements d'humeur. Nous restons néanmoins, un soutien sur d'autres aspects de sa vie.

Pour aider l'autre, c'est parfois accepter d'être utilisé ou permettre à la personne accompagnée de se servir du SAVS d'une manière détournée.

La gestion des émotions, la quête d'une place, le travail sur sa propre identité sont des domaines auxquels nous sommes aujourd'hui, de plus en plus confrontés dans notre service.

Les entretiens, les échanges du quotidien sont là pour une reprise de parole avec la personne qui a parfois bien du mal à être dans cet échange, dans la relation.

Pour André. Lebon, psychoéducateur canadien, « *permettre le langage, c'est partager la vie quotidienne du sujet et créer à longueur de journée les conditions d'actualisation du meilleur qui est en lui.* »

Quels sont les difficultés que l'on rencontre et les moyens que l'on se donne ?

Cette reprise de parole ne se fait pas sans heurt, parfois l'éducateur devient le mauvais objet, celui qui ne fait rien pour améliorer la situation. La personne peut alors quitter le service.

Le SAVS pourra interpeller son environnement : les soignants en particulier ou les représentants légaux en l'ayant au préalable informé.

Ces moyens de contact avec la personne restent fragiles car si celle-ci souhaite nous tenir à l'écart, nos solutions sont alors restreintes.

Nous n'avons pas de mandat pour exercer cet accompagnement, seul, le contrat d'accompagnement signé avec la personne nous donne une légitimité. Cela délimite non seulement nos actions mais également, la durée de ce suivi.

La place que l'on occupe dans l'accompagnement est toujours interrogée par l'équipe de travail voire par les professionnels de la santé.

Cette démarche implique notre vigilance à ne pas faire à la place de l'autre ; pouvoir désirer pour l'autre, mais pas trop.

La situation de Monsieur B. nous l'a montré.

Notre intervention première concernait la mise en relation avec les partenaires sociaux lors de son emménagement à Fougères mais aussi, de se construire un réseau social.

Suite à des problèmes de santé non traités, celui-ci s'est mis en situation de danger à son domicile. Monsieur se coupait de plus en plus des autres, ne faisait pas appel au service et renonçait à son traitement médical.

Ce dernier nous a montré son impossibilité à agir pour lui-même dans ces moments de dépression.

Nous avons pris le parti de maintenir un lien social important avec Monsieur, de valoriser ses qualités, sa responsabilité à agir. Il était nécessaire d'être vigilant à respecter sa place de sujet, ses choix de vie tout en lui nommant la mise en danger de sa vie.

L'accompagnement des personnes évolue au cours de nos rencontres et parfois l'offre de notre service n'est plus en adéquation avec la demande. Nos propositions ou préconisations vers d'autres services restent libres, au choix de la personne.

Lorsqu'il s'agit de la santé psychique des personnes, notre accompagnement comprend un travail en réseau avec des partenaires de la santé, du social et l'ensemble des structures/ou administrations favorisant l'insertion sociale.

Pour terminer, je voudrais reprendre les propos de Jean René Loubat sur la participation sociale. Il explique « *que la participation sociale des personnes en situation de handicap nécessite l'articulation de trois niveaux :*

- *Celui du choix politique de non discrimination, choix devant s'inscrire dans les déclarations, les lois et les fonctionnements institutionnels et professionnels du pays.*
- *Celui d'une action positive visant à agir sur l'environnement afin de rendre accessible ou négociable.*
- *Celui d'un mode d'accompagnement professionnel veillant au respect des droits des personnes, visant à assurer des prestations complémentaires indispensables, améliorant chaque fois que possible les compétences de la personne ou les interfaces entre celle-ci et son environnement. »*

1 Jean René Loubat, Revue Le lien social/ Publication n° 675 du 28 août 2003

2 André Lebon, « Etre psychoéducateur : un point de vue » in Revue canadienne de psycho-éducation ; vol 13, 1984. n°1 p 56